



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 juin 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay  
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues  
Guy Lafrenière  
Jacques Fortin

Était également présente à la  
séance :

Madame la directrice générale  
adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et  
greffière : Mariève Bernier

---

1.  
**MOMENT DE RÉFLEXION**

2.  
**PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

21-06-184

3.  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

21-06-185

4.  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-06-186

5.  
**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-  
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI ET DES  
SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI ET DU 7 JUIN 2021**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mai et des séances extraordinaire du 25 mai et du 7 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance du 18 mai et des séances extraordinaire du 25 mai et du 7 juin 2021 tel que déposé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

### **8. CONSEIL MUNICIPAL**

#### **8.1 RÉSOLUTION – MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

**CONSIDÉRANT** le Plan stratégique 2013-2023 et la Plan de diversification économique de la Ville de Chapais;

**CONSIDÉRANT** la présentation le 25 mai dernier aux membres du conseil municipal d'une nouvelle structure organisationnelle par Mme Mariève Bernier, directrice générale;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire d'apporter certains changements afin de soutenir le déploiement de la nouvelle structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT** le cadre budgétaire 2021 de la municipalité adopté en décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les discussions des membres du conseil à ce sujet lors du plénier du 25 mai;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**D'accepter** la nouvelle structure organisationnelle proposée par Mme Bernier, directrice générale;

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**D'apporter** les changements nécessaires afin de mettre en place la nouvelle structure organisationnelle.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-06-187



No de résolution  
ou annotation

21-06-188

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 8.2

#### RÉSOLUTION – DEMANDE DE CHANGEMENT DE POSTE DE MME MARIÈVE BERNIER

**CONSIDÉRANT** la résolution 21-06-187 modifiant la structure organisationnelle de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la demande de Mme Mariève Bernier, directrice générale, de céder son poste de directrice générale à Mme Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, afin d'occuper les postes de greffière et de directrice du développement stratégique;

**CONSIDÉRANT** l'importance de respecter le cadre budgétaire 2021 de la municipalité adopté en décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les discussions des membres du conseil à ce sujet lors du plénier du 25 mai;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation par Mme Mélanie Gagné de la demande de changement de postes proposée par Mme Bernier;

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail de Mme Bernier à titre de directrice générale et greffière signé le 19 janvier 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

D'accepter la demande de retrait de Mme Mariève Bernier à titre de directrice générale et greffière et de mettre fin au contrat de travail de Mme Bernier du 19 janvier 2015;

**DE** nommer Mme Bernier comme greffière et directrice du développement stratégique, et ce au même salaire que celui que recevait Mme Mélanie Gagné à titre de directrice générale adjointe;

D'autoriser monsieur Steve Gamache, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le nouveau contrat à intervenir avec Mme Bernier ainsi que tous les documents relatifs à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.3

#### RÉSOLUTION – NOMINATION DE MME MÉLANIE GAGNÉ À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE CHAPAIS

**CONSIDÉRANT** la résolution 21-06-187 modifiant la structure organisationnelle de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la demande de Mme Mariève Bernier, directrice générale, de céder son poste de directrice générale à Mme Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, afin d'occuper les postes de greffière et de directrice du développement stratégique;

**CONSIDÉRANT** la résolution 21-06-188;

**CONSIDÉRANT** l'importance de respecter le cadre budgétaire 2021 de la municipalité adopté en décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les discussions des membres du conseil à ce sujet lors du plénier du 25 mai;

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail de Mme Gagné à titre de directrice générale adjointe et greffière suppléante signé le 26 février 2015;

21-06-189



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**DE** mettre fin au contrat de travail de Mme Gagné du 26 février 2015;

**DE** nommer Mme Mélanie Gagné comme directrice générale et greffière suppléante, et ce au même salaire que celui que recevait Mme Mariève Bernier à titre de directrice générale;

**D'autoriser** monsieur Steve Gamache, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le nouveau contrat à intervenir avec Mme Gagné ainsi que tous les documents relatifs à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-06-190

8.4

### **RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE TRANSPORT ADAPTE CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu, le 28 mai dernier, les états financiers 2020 de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ), préparés et vérifiés par la firme Josée Bélanger CPA inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2020 s'établissent comme suit :

Revenus :	360 924 \$
Dépenses :	241 362 \$
Excédent sur les charges :	119 562 \$

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 7 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais approuve les états financiers de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James pour la période se terminant le 31 décembre 2020, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-06-191

8.5

### **RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC POUR LA LOCATION DU TERRAIN OÙ EST SITUÉ L'ANCIEN DÉPÔT DE NEIGES USÉES (DNU) À CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de régulariser avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) la propriété du terrain sur lequel est situé l'ancien dépôt de neiges usées;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est disposé à louer ledit terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) requiert que le formulaire de demande d'utilisation du territoire public soit complété;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**D'autoriser** madame Mélanie Gagné, directrice générale, à signer le formulaire de demande d'utilisation du territoire public afin de louer au MERN ledit terrain ainsi que tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

21-06-192

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 8.6

#### RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique concernant l'attribution des aides financières accordées par la Ville de Chapais*, le 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu, dans le cadre de cette politique, une demande d'aide financière des marguilliers de la Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes pour l'entretien et la tonte des terrains gazonnés, notamment ceux devant le cimetière;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande cadre avec les critères d'attribution des aides financières et qu'une recommandation positive a été soumise au Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été traitée lors du comité plénier du 7 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 300 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes pour l'entretien et la tonte des terrains gazonnés;

**QUE** la somme soit puisée au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.7

#### RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CHAPAIS ET LE FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'est engagée, via son Plan stratégique 2013-2023, à soutenir les événements rassembleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du doré Baie-James est un événement majeur qui génère des retombées sociales et économiques pour la communauté chapaisienne;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente entente est d'une durée de cinq (5) ans et 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais s'engage à verser à cette organisation, pour les cinq (5) prochaines éditions, conditionnellement à la tenue de l'événement, les montants suivants :

- 2022 : onze mille cinq cents dollars (11 500 \$)
- 2023 : onze mille six cent soixante-douze dollars (11 672 \$)
- 2024 : onze mille huit cent quarante-sept dollars (11 847 \$)
- 2025 : douze mille zéro vingt-quatre dollars (12 024 \$)
- 2026 : douze mille deux cent quatre dollars (12 204 \$)

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 7 juin 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

21-06-193



No de résolution  
ou annotation

21-06-194

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QUE** le Conseil municipal autorise le maire ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente 2021-2026 à intervenir avec le Festival du doré Baie-James.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.** **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

#### **9.1** **RÉSOLUTION – PROLONGATION DU CONTRAT AO-2017-05 AVEC RECYCLAGE UNGAVA POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Recyclage Ungava pour la cueillette, le transport et le traitement des matières résiduelles prendra fin le 21 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** la prise en charge par la Ville de Chibougamau de la cueillette et du traitement de leurs matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire optimiser sa structure de gestion des matières résiduelles selon une approche intégrée, qui intégrera le service de cueillette et de traitement des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat AO-2017-05 mentionne à l'article 14 que « *dans le cas de force majeure, addenda, délai de soumission, grève ou autres, la Ville de Chapais peut prolonger le contrat aux mêmes conditions, et ce pour un délai maximum de six (6) mois* »;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement du contrat de six (6) mois permettra la mise en place de la nouvelle structure, projetée pour le début de l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** Recyclage Ungava a confirmé, le 13 mai dernier, sa collaboration pour six (6) mois supplémentaires aux mêmes conditions;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**DE** prolonger le contrat AO-2017-05 avec Recyclage Ungava d'une durée de six (6) mois repoussant l'échéance au 21 janvier 2022, aux mêmes conditions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.** **RESSOURCES HUMAINES**

#### **10.1** **RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'assurer et de promouvoir une administration saine et équitable envers les cadres municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre les employés-cadres et la Ville de Chapais est terminée depuis janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** les discussions sur les conditions de travail des employés-cadres;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction recommande de procéder au renouvellement d'ici le mois de septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2021;

21-06-195



No de résolution  
ou annotation

21-06-196

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente à intervenir entre les employés-cadres et la Ville de Chapais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11. FINANCES ET TRÉSORERIE

#### 11.1 RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2021 s'élevant à **540 444,75 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **201 341,14 \$** soient acceptées telles que déposées;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12. GREFFE

21-06-197

#### 12.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-529 AYANT POUR OBJET LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE MISE EN VALEUR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE CESSION À TITRE GRATUIT DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS INDUSTRIELLES

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 13.3 et suivants de la *Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1)*, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut, par entente, déléguer à une personne morale la gestion des terres du domaine de l'État en lui confiant l'exercice du pouvoir qui lui est dévolu par la loi et ses règlements;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 29.14 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., c. C-19)*, toute municipalité peut conclure une entente prévue en vertu de l'article 29.13 a les pouvoirs nécessaires pour remplir les engagements et assumer les responsabilités qui y sont prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais, par la résolution 21-06-180 du 7 juin 2021, a autorisé le maire, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer le projet de l'entente de cession de terres du domaine de l'État à des fins industrielles et son acceptation de tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État à des fins industrielles, prévoit que la Ville doit créer un fonds de mise en valeur destiné principalement à soutenir financièrement des travaux de construction et de rénovation des infrastructures et d'utilité publique sur les terres du domaine de l'État qui font l'objet de la délégation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente prévoit que le ministre autorise la Ville de Chapais à conserver à titre de frais de gestion, 100 % des sommes qu'elle perçoit dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués par la présente entente à compter de la signature et qu'elle



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

versera tous les frais de gestion dans le fonds de mise en valeur prévu à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais doit créer un fonds de mise en valeur afin de répondre aux conditions préalables à la délégation;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le présent règlement portant le numéro 21-529.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### 14.1 RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CLUB DE CURLING OPÉMISKA ET LA VILLE DE CHAPAIS

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Chapais désire maximiser la fréquentation de ses infrastructures de loisirs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville possède une salle de curling annexée au Centre sportif et communautaire, située au 188, boulevard Springer;

**CONSIDÉRANT** que cette salle comprend une glace de curling de trois (3) corridors, une salle de réception, un bar-cuisinette, deux (2) vestiaires avec casiers, un bureau et un local à vocation générale;

**CONSIDÉRANT** que les activités et les tournois organisés par le CLUB contribue à la vitalité communautaire de Chapais et attire de nombreux visiteurs;

**CONSIDÉRANT** que le Club de Curling Opémiska tient ses activités dans la salle de curling et utilise les équipements de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les parties désirent conclure une entente afin de régir l'utilisation de la salle, des équipements de curling et du bar-cuisinette appartenant à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre le Club de Curling Opémiska et la Ville de Chapais a pris fin le 31 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais et le Club de curling Opémiska ont convenu de renouveler le protocole d'entente pour une durée de 5 ans et ont établi les rôles et responsabilités des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**D'autoriser** la directrice générale de la Ville de Chapais à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre les parties.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-06-198





No de résolution  
ou annotation

21-06-199

14.2

**RÉSOLUTION – PARTICIPATION AU PROJET RÉGIONAL  
CROQUE-LIVRES DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** la participation au projet régional *Croque-Livres*, de Loisir Sport Baie-James, répond à l'axe 2 « Un milieu de vie attrayant, accueillant et durable » du Plan stratégique 2013-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet consiste à installer trois (3) boîtes (Croque-livres) sur le territoire de la Ville qui seront répertoriées sur le site internet *croquelivres.ca* et que dix (10) livres jeunesse sont inclus avec les boîtes;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville de Chapais consiste à faire l'entretien et l'entreposage des croques-livres et à faire de la publicité;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais confirme sa participation au projet régional *Croque-livres* en collaboration avec Loisir Sport Baie-James.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15.

**SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

15.1

**RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DISPOSITION  
DU BOIS DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit procéder à la disposition du bois de construction de catégorie 2 accumulé à l'Écocentre conformément aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service reçu de l'entreprise Recyclage Ungava le 4 juin dernier, répond à notre demande;

Broyage et disposition du bois	180 \$ / tonne
--------------------------------	----------------

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour ce contrat sera moindre que le seuil de 105 700 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.5 du règlement 21-526, concernant la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal, octroi le contrat à Recyclage Ungava inc. pour le broyage et la disposition du bois de construction accumulé à l'Écocentre au coût de 180 \$ / tonne;

**QUE** la facture ne devra pas dépasser le montant de 90 000 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-453-20-516.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-06-200



No de résolution  
ou annotation

21-06-201

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 15.2

#### RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONCASSAGE DE BÉTON ET D'ASPHALTE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit procéder au concassage du béton et de l'asphalte accumulé au dépôt de la Ville de Chapais conformément aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service reçu de l'entreprise Recyclage Ungava le 4 juin dernier, répond à notre demande;

Concassage -2019-2020-2021	29 500 \$ + taxes
----------------------------	-------------------

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service se situe en deçà du seuil de 105 700 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.5 du règlement 21-526, concernant la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal, octroi le contrat à Recyclage Ungava inc. pour le concassage du béton et de l'asphalte accumulé en 2019-2020-2021 au montant de 29 500 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-453-20-459.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 16.

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

### 16.1

#### RÉSOLUTION – AUTORISER LA SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LA BRIGADE INCENDIE ET LA VILLE DE CHAPAIS

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre la Brigade incendie et la Ville de Chapais est terminée depuis janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** les discussions sur les conditions de travail des pompiers à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction recommande de procéder au renouvellement d'ici le mois de septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**D'autoriser** le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente à intervenir entre la Brigade incendie et la Ville de Chapais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 17.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21-06-202



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 18. VARIA

### 19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de M. René Martel : Est-ce que le changement de la structure organisationnelle touche seulement Mme Bernier et Mme Gagné?

Réponse de M. Gamache : Oui.

Question de M. René Martel : Pour le dossier des employés syndiqués, vous en êtes rendu où dans la négociation de la convention?

Réponse de M. Gamache : Nous sommes rendu en arbitrage, les employés ont voté, il y a environ 2 mois, un mandat de grève et on attend la liste des services essentiels, qui nous n'avons pas encore reçu.

Question de M. René Martel : Est-ce que vous êtes loin d'une entente avec le syndicat?

Réponse de M. Gamache : On n'était pas si loin mais le syndicat s'est rétracté.

Question de M. René Martel : Concernant la gestion de matières résiduelles, mise à part la municipalisation du service, vous voyez quelles autres options?

Réponse de M. Gamache : On aurait aimé connaître les plans de Chibougamau avant l'adoption du budget en décembre dernier, on aurait pu travailler ensemble par une entente inter municipale par exemple, mais la porte n'est pas fermée de notre côté. C'est un enjeu majeur pour plusieurs municipalités du Nord-du-Québec, des discussions auront lieu avec la GREIBJ à ce sujet.

### 20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Daniel Forgues demande de limiter la vitesse dans les sentiers de VTT et d'être prudent lors vos déplacements.

Madame Roxanne Tremblay rappelle qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert.

Monsieur Guy Lafrenière vous souhaite de belles vacances.

Madame Denise Larouche vous invite à participer aux activités du Service des loisirs, qu'il y a une très belle programmation. Pour plus de détail, consultez le site Facebook du Service des loisirs.

Monsieur Jacques Fortin vous souhaite une bonne saison estivale, profitez du beau temps.

Monsieur Steve Gamache vous rappelle d'être prudent sur les plans d'eau et en forêt notamment pour les feux de forêt. Nous informons que la vaccination est toujours en cours et il invite les 18-39 ans à se faire vacciner. Il remercie Mme Marie-Christine Roberge, notre caméarwomen qui capte la dernière séance en raison d'un déménagement de la région et lui souhaite bon succès dans tous ces nouveaux projets. Il vous invite à la prochaine séance le 20 juillet prochain à 19 h.



No de résolution  
ou annotation

21-06-203

21.  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QUE** cette séance ordinaire soit levée et terminée.  
Il est 19 h 40.

Steve Gamache  
Maire

Mélanie Gagné  
Directrice générale adjointe et  
greffière suppléante